



Bordeaux, le 29 juin 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Signature des contrats de ruralité du Médoc Cœur de Presqu'île et du territoire de la Haute Gironde

**Pierre DARTOUT**, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de Gironde a signé, en présence des élus locaux, deux contrats de ruralité engageant l'État aux territoires du Médoc Cœur de Presqu'île et de la Haute Gironde, le mercredi 28 juin à la Communauté de commune de Médoc Cœur de Presqu'île à Lesparre-Médoc et le jeudi 29 juin 2017 à la sous-préfecture de Blaye.

Le contrat de ruralité a pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants afin d'accompagner le développement des territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Ils sont l'équivalent des contrats de ville pour les zones rurales.

Conclu pour la période 2017-2020, le contrat de ruralité s'articule autour de 6 enjeux prioritaires : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale.

En 2017 au niveau national, 216 millions d'euros du Fonds de soutien à l'investissement local sont dédiés aux contrats de ruralité dont 17,1 millions d'euros alloués à la région Nouvelle-Aquitaine et 1,155 million d'euros pour le département de la Gironde.

Pour rappel, deux contrats de ruralité ont déjà été signés en Gironde pour le territoire du Réolais en Sud Gironde (décembre 2016) et le Grand Libournais (mars 2017).

*Signataires du contrat de ruralité du Médoc cœur de Presqu'île : la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île, le conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Gironde, le Syndicat Mixte Pays Médoc.*

*Signataires du contrat de ruralité du territoire de la Haute Gironde : la Communauté de Communes de Blaye, la Communauté de Communes du Cubzaguais, la Communauté de Communes de l'Estuaire, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde avec le partenariat du Conseil départemental de la Gironde, la commune de Blaye, la commune de Saint André, l'Agence régionale de Santé.*